

Aide à la gestion et juridique

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture a mis en place deux types d'accompagnement à destination des libraires, l'aide à la gestion et l'accompagnement juridique. Dans le prolongement de la mise en place du [Contrat de filière livre 2020-2023](#), ce dispositif d'accompagnement a été financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021. En 2022, il est financé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Aide à la gestion

Le conseil à la gestion financière des entreprises du livre est dédiée aux libraires qui souhaitent un accompagnement dans les domaines de la gestion.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une analyse des problématiques rencontrées — stock, trésorerie, etc. —, ainsi que de recommandations et de préconisations établies par un expert métier. Les libraires en phase d'aménagement, de déménagement ou de transmission peuvent également solliciter ces consultations.

Les sollicitations doivent être adressées à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture qui prendra alors contact avec le libraire afin de vérifier la recevabilité de la demande et d'établir un cahier des charges précis.

Accompagnement juridique

Le service juridique prend la forme d'une consultation gratuite auprès d'avocats spécialisés, afin de répondre à des questions précises pouvant concerner autant des sujets liés à la transmission et au droit commercial, qu'à des points relatifs à la propriété littéraire et artistique.

L'agence propose également une base d'informations juridiques que vous trouverez à l'adresse suivante : [Service juridique](#).